



Disque dur et Assurance.....

Par **VICTOR062**, le **12/01/2015** à **10:37**

Madame, Monsieur
Depuis pas mal de temps a chaque tempête ou fort coup de vent, il arrive que le courant soit coupé dans mon secteur, jusque la rien de bien anormal me direz vous sauf que mon PC étant branché il se ferme et comme vous le savez un disque dur n'apprécie pas trop. (je ne possède pas d'onduleur vu ma modeste installation)
Ce désagrément s'étant répété a plusieurs reprises j'ai donc appelé EDF qui m'a indique que cela provenait surement d'une habitation possédant des arbres de grande taille et que ceux-ci en touchant les lignes électriques provoquaient un défaut.
Ce « défaut » a répétition a pour conséquence d'altérer mon disque dur dont certains secteurs sont endommages.
Ma question : hormis la perte de données, par précaution j'effectue une sauvegarde régulière, si ce désagrément venait a se reproduire entrainant la casse définitive de mon DD quels seraient les recours dont je dispose car dans mon contrat j'ai l'option dégâts électriques ?
Dans l'attente de vous lire et en vous souhaitant mes bons vœux 2015, je vous prie d'agréer Monsieur mes salutations.
Victor

Par **chaber**, le **12/01/2015** à **11:49**

bonjour
[citation] hormis la perte de données, par précaution j'effectue une sauvegarde régulière, si ce désagrément venait a se reproduire entrainant la casse définitive de mon DD quels seraient les recours dont je dispose car dans mon contrat j'ai l'option dégâts électriques ?
[/citation]cette garantie est généralement accordée qu'avec une franchise et un coefficient de vétusté.
Relisez bien vos conditions générales.
Un disque dur d'une soixantaine d'euros ne risque pas d'être pris en charge.

Par **VICTOR062**, le **12/01/2015** à **12:01**

Merci beaucoup de votre rapidité à me répondre...
Je note sur mon contrat qu'il ne mentionne pas de franchise.
Cordialement
Victor

Par **chaber**, le **12/01/2015** à **12:07**

[citation]Je note sur mon contrat qu'il ne mentionne pas de franchise[/citation]Très étonnant.
Posez par écrit la question à votre assureur pour avoir une réponse écrite à garder dans votre dossier

Par **VICTOR062**, le **12/01/2015** à **12:14**

Ok je lui envoie un mail de suite et je vous tiens au courant

Par **moisse**, le **12/01/2015** à **16:11**

Bonjour,
[citation]je ne possède pas d'onduleur vu ma modeste installation)
[/citation]
Dans bien des entreprises on installe des onduleurs individuels.
Un tel appareil vaut 80 euros TTC, alors se pose effectivement l'intérêt de l'investissement si les (je dis bien "les" donc en multiples exemplaires) sauvegardes sont effectuées régulièrement sur des supports différents.
Pour le reste @chaber a parfaitement répondu à vos interrogations comme d'habitude.
Vous évoquez un éventuel recours.
Pour économiser un onduleur vous envisagez de dépenser des milliers d'euro à l'endroit, d'un fournisseur d'électricité, d'un usager ou de votre assureur.